

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°123/2021

OBJET : Subvention auprès du Conseil Départemental pour les manifestations culturelles

L'an deux mille vingt et un, le 23 du mois de décembre à 10h00

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2021.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Katy NICOLAS/ Françoise DAMILANO /Thierry VISSIAN/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Bouabdallah LAFTAS /Philippe JANIN /Véronique MINISCLOUX/**ABSSENTS REPRESENTES** : Philippe MINEUR par Alexandra, Catherine DINI par Robert NARDELLI, Xavier JARJANETTE par Jean-Christophe CENAZANDOTTI, Nathalie DIGANI par Serge DIGANI, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Romain BIANCHI, Maëva THOMMERET par Véronique MINISCLOUX**ABSSENTS** : Vanessa BEAUJAUD/Gracienne DODAIN/Sandrine GUGLIELMINO / Stephen VIALE**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire indique au Conseil que le développement de l'activité culturelle municipale conduit les services communaux à solliciter des financements pour les diverses manifestations organisées, auprès du Département.

Il indique que le coût total estimé de ces manifestations en 2022 se monte à **QUARANTE CINQ MILLE QUATRE CENT EUROS (45 400,00 €) TTC.**

Le Maire confirme que, la commune ne pouvant pas faire face seule à cette dépense, il convient de solliciter le concours financier du Département.

Il est décidé à cet effet le plan de financement suivant :

Conseil départemental	18 160,00 €
Part Commune	27 240,00 €
TOTAL	45 400.00 €

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, autorise Monsieur Robert NARDELLI, son Maire en exercice, à solliciter la participation financière du Département, pour les manifestations culturelles prévues à Drap en 2022 et approuve le plan de financement proposé ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600540-20211223-1232021-DE
 Reçu le 27/12/2021
 Publié le 27/12/2021

Programmation 2022 :

Date		Montant des prestations TTC
Mai	Exposition Drap 'Art : Rencontre et exposition des artistes de la région. Exposition et participation des écoles à ce 2 ème grand rendez-vous	4400,00 €
Juin	Festival de l'histoire de l'art japonais : Animations, origami, calligraphie, séance culinaire, l'art du thé	2500,00 €
Novembre	3ème festival d'halloween: Exposition et Visite de la maison hantée.	7 000,00 €
Octobre	Café littéraire : "Impératrices, artistes et cocottes" Les femmes sur la Riviera à la Belle Époque - Auteurs: Martine Gasquet	1 000,00 €
Novembre	Café littéraire: "Freight dogs" les forçats du fret - Auteurs: Bernard Deloupy et Guillaume Pouderoux	1 000,00 €
décembre	Noël : Contes pour enfants sur le thème de Noël + gouter pour les enfants dans les médiathèques	1 500,00 €
	TOTAL	17 400,00 €

Budget prévisionnel manifestations culturelles 2022			
DEPENSES		RECETTES	
Réception	1 800 €		
Communication	2 000 €	Subventions Conseil Départemental	18 160 €
Frais administratifs	800 €	Participation Communale	27 240 €
location	2 400 €		
Rémunération des personnels	15 000 €		
Charges sociales	6 000 €		
Prestations	17 400 €		
TOTAL	45 400 €	TOTAL	45 400 €

En conséquence, **il est décidé** en Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de procéder aux demandes de subventions auprès du Département concernant la programmation relative à l'année 2022.

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 17
 Votants : 23
 Absents : 4
 Pour : 21
 Contre : 0
 Abstentions : 2

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
 LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI
 Maire de DRAP



Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 28/12/2021
 Et publication en mairie le : 29/12/2021